



Journée Eau / Assainissement Niger

Mise en réseau et appui à la Coopération décentralisée et non gouvernementale

Compte rendu de la réunion d'échanges du 26 septembre 2013



Cette journée organisée par le pS-Eau en partenariat avec Cités Unies France, avait pour objectif de :

- améliorer la **connaissance réciproque** des différents acteurs intervenant dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Niger
- présenter le **contexte sectoriel** et les orientations actuelles du gouvernement en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- échanger sur les **actions de la coopération décentralisée et non gouvernementale** menées dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement ;
- faire remonter **les besoins et les attentes** des acteurs engagés dans l'eau et l'assainissement au Niger vis-à-vis du réseau animé par le pS-Eau.

Plus d'informations : www.pseau.org/niger

1. L'action de la coopération décentralisée et non gouvernementale au Niger

La coopération décentralisée franco-nigérienne existe depuis **plus de vingt ans**. Elle est forte d'une quarantaine de partenariats, dont une vingtaine axée plus spécifiquement sur l'eau/assainissement (voir encadré).

Ces partenariats sont particulièrement actifs et s'inscrivent de plus en plus dans une logique de concertation. Ainsi, depuis 2001, le **programme concerté ANIYA** joue un rôle d'interface entre les collectivités nigériennes et les collectivités françaises déjà partenaires ou simplement intéressées par un partenariat de coopération décentralisée au Niger. Piloté au nord par le groupe pays Niger de « Cités Unies France » et au sud par l'association RECOTED¹, ce dispositif franco-nigérien est aujourd'hui dans une phase de définition d'une quatrième phase pluriannuelle- ANIYA 4, dans lequel l'eau et l'assainissement pourrait être une thématique forte.

Aux côtés de ces collectivités, de nombreuses associations françaises sont également impliquées dans des projets de solidarité au Niger sur la thématique de l'eau.

Depuis 2006 ce sont plus de **80 projets** qui ont été réalisés sur le Niger en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (avec une prévalence de projet d'hydraulique villageoise) et **plus de 28 millions d'euros mobilisés** par les collectivités, les associations et leurs partenaires (dont le Ministère des Affaires Etrangères, l'Union Européenne, les Agences de l'eau).

Collectivités engagées dans des programmes de coopérations décentralisées au Niger sur l'eau et l'assainissement

Andrézy	Korgom
Athis Mons	Filingué
Auch	Zinder
CC Faucigny Glières	Tera
CC Guingamp	Aderbissanat
Cesson Sevigne	Dankassari
CG 22 Côte d'Armor	Département de Tchighozerine
CG 71 Saone et Loire	Tahoua
CG 94 Val de Marne	Zinder
Conflans Ste Honorine	Tessaoua
Coulaines	Commune rurale de Kouré
Grabels	Abalak
Iffs, Colombelles, Mézidon Canon et Castillon en Auge	Commune du Canton de Kornaka
Juvisy-sur-Orge	Tillabéri
Lannion	Tchighozerine
Louviers	Timia
Orsay	Dogondoutchi
Pezilla-la-Rivière	Say
SIAAP	Tessaoua, Maradi, Zinder
SIACRE	Ayorou
SIVOA	Bitinkodji
Vert le Petit	Ayorou

¹ Actuellement, le pilotage est assuré par l'ONG RAIL-Niger, en passation avec RECOTED.

Fort de ce constat, il nous est apparu important de mieux connaître l'action menée par la coopération décentralisée et non gouvernementale (CDNG) au Niger.

2. Le contexte d'intervention

2.1. Le contexte institutionnel du secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger (M. Baoua Garba, Ministère en charge de l'Hydraulique)

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement, une priorité pour le Niger

Conscient de l'importance de l'eau potable et de l'assainissement pour le développement du Niger et l'amélioration des conditions de vie de ces populations, le gouvernement a renforcé ces dernières années son cadre juridique et politique :

- adaptation du cadre juridique aux évolutions, en particulier la décentralisation, avec la révision de la Loi portant Régime de l'Eau et l'adoption du **Code de l'Eau** en 2010
- définition d'orientations claires pour assurer l'accès à l'eau potable pour tous, à travers la réhabilitation et la construction des ouvrages hydrauliques et d'assainissement dans le

La mise en œuvre du PN-AEPA, où en est-on ?

Evolution du taux d'accès en eau potable et aux infrastructures d'assainissement

	2011	2013	Objectifs 2015
Hydraulique rurale	48%	49,12%	58%
Assainissement rural	7%	7,22%	25%
Hydraulique urbaine	72,7%	73,78%	82,5%
Assainissement urbain	79%	64,77% ¹	100%

Sources : PN-AEPA- pour 2013, chiffres présentés lors de la revue sectorielle par le Ministère en charge de l'hydraulique.

Programme National de l'Eau Potable et de l'Assainissement (PN-AEPA 2011-2015),

Une progressive décentralisation de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement

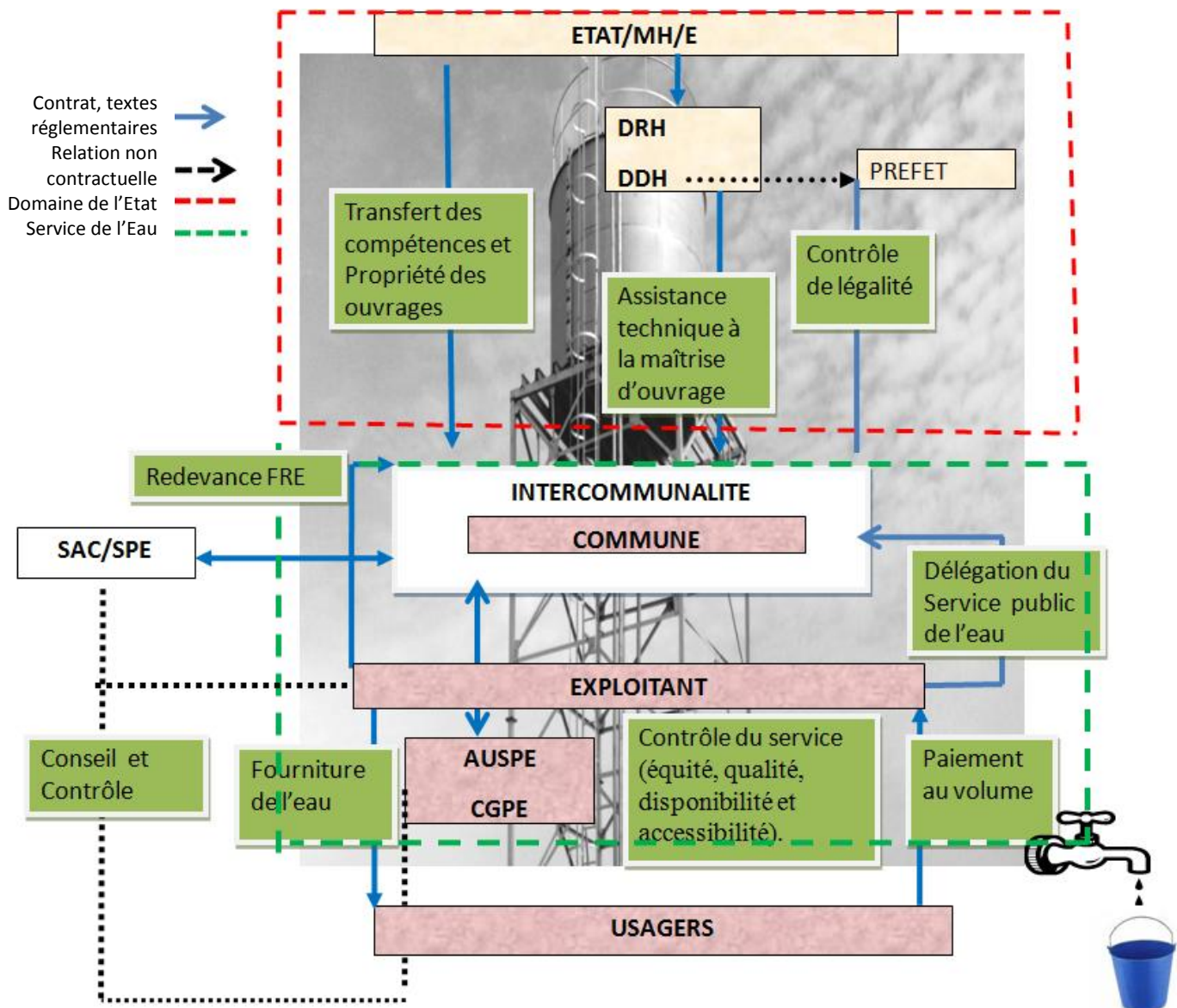
Alors que dans les années 90, l'Etat nigérien était l'acteur principal du secteur (il planifiait, concevait et gérait les ouvrages), il se concentre désormais sur les fonctions régaliennes (conception et suivi de la mise en œuvre de la politique sectorielle).

Comme le montre le schéma ci-dessous, de nouveaux acteurs à l'échelle locale interviennent désormais dans la mise en œuvre des programmes, accompagnés par les services déconcentrés de l'hydraulique :

- les **collectivités locales** responsabilisées dans la gestion du secteur (transfert de compétences en cours)
- les **usagers** impliqués dans la conception et le fonctionnement des ouvrages, notamment en contribuant au financement des frais engendrés pour l'installation du service d'alimentation en eau (travaux neufs, réhabilitations) et les frais de fonctionnement du service (principe « utilisateur-payeur »)
- les **opérateurs privés et ONG** intervenant dans la réalisation et l'exploitation des ouvrages

En renforçant la gestion locale des services, il s'agit d'assurer la pérennité des systèmes d'alimentation en eau potable.

Le Schéma organisationnel du Service Public de l'Eau



Plus d'informations : [Fiche pays Niger](#)

Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (2011-2015) :

http://www.pseau.org/outils/biblio/resume.php?docu_document_id=3592&l=fr

Guide des services d'alimentation en eau potable dans le domaine de l'hydraulique rurale

http://www.pseau.org/outils/biblio/resume.php?docu_document_id=2392&l=fr

Code de l'Eau du Niger

http://www.pseau.org/outils/biblio/resume.php?docu_document_id=3593&l=fr

2.2. Quelle place pour les communes et leurs partenaires dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ? (Dodo Abdou Ouhou, Président de l'Association des Municipalités du Niger)

Le Niger est entré depuis quelques années dans un processus de **décentralisation**, marqué par l'organisation des premières élections locales en 2004. Comme vu précédemment, les services de l'eau potable et de l'assainissement deviennent une compétence des Communes.

Le président de l'Association des Municipalités du Niger, structure faitière des collectivités a rappelé l'enjeu central de l'eau et de l'assainissement. Certaines collectivités ont déjà pris en main leur rôle de maître d'ouvrage des services d'eau potable et d'assainissement. Elles sont parfois accompagnées par la **coopération décentralisée** qui apporte non seulement **des moyens** mais aussi **des compétences** (via des échanges entre services, des formations, etc.). « Le Forum Mondial de l'Eau a été une belle occasion pour montrer tout ce que la coopération décentralisée pouvait apporter. Il est important que ces actions se poursuivent, d'informer les collectivités nigériennes sur les opportunités de la coopération décentralisée et de faciliter les échanges avec d'autres collectivités. »

Le cadre juridique de la coopération décentralisée en France...

La loi du **6 février 1992** reconnaît juridiquement le droit aux collectivités locales françaises et leurs groupements de « conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France ».

La **loi Thiollière de 2007**, conforte et élargit ce droit en faisant de l'action internationale une compétence à part des collectivités territoriales.

La loi Oudin-Santini de 2005

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la loi Oudin-Santini autorise les collectivités à consacrer jusqu'à **1% des recettes de leurs services d'eau et d'assainissement** à des actions de solidarité internationale en faveur de ce même secteur. Cette loi, appelée aussi 1% solidaire, s'étend aux 6 Agences de l'eau présentes sur le territoire français, devenues aujourd'hui les contributeurs les plus importants en termes de financements mobilisés.

...et au Niger

Le **décret portant réglementation de la coopération décentralisée au Niger (Décret 305-2008)** autorise les collectivités territoriales nigériennes à signer des conventions de coopération avec des collectivités étrangères.

Questions /débats

Quelles sont les relations entre le Ministère en charge de l'hydraulique et les acteurs de la CDNG ?

Une des difficultés pour le Ministère est d'avoir une vision précise des actions portées par les acteurs de la coopération. Le Secrétaire Général a insisté dans son intervention sur l'enjeu du **suivi du secteur**. Plusieurs outils ont été réalisés par le Ministère pour assurer ce suivi : définition d'indicateurs de suivi, élaboration d'un référentiel des ouvrages hydrauliques tenu à jour chaque année à l'occasion de la revue sectorielle (Rapports annuels disponibles auprès du Ministère).

Pour que ce suivi soit le plus fidèle à la réalité, il est nécessaire que les acteurs de la coopération et leurs partenaires communiquent auprès des services déconcentrés de l'Etat les informations concernant les ouvrages réalisés dans le cadre de leur projet.

Comme l'ont souligné plusieurs porteurs de projets, les **Directions départementales/régionales de l'hydraulique sont des structures ressources** : elles détiennent les données sur les besoins, la ressource en eau et peuvent apporter leur avis technique sur les actions envisagées. Il est donc important de les impliquer dans les projets.

Tout cela s'inscrit dans une démarche plus globale du **Ministère de l'Hydraulique qui souhaite travailler plus en lien avec les acteurs non étatiques**. C'est ce qui ressort du témoignage du représentant d'Eau Vive Niger : « Cette année, les acteurs de la société civile ont pu participer à la préparation et aux échanges de la revue sectorielle. Le suivi annuel présenté à cette occasion a intégré pour la première fois des données concernant l'action portée par des acteurs non étatiques. Le Ministère participe également aux réunions de la Coalition Wash, un réseau d'ONG présentes au Niger et impliquées sur des projets eau et assainissement. Ce dialogue informel avec l'Etat permet de faire remonter les propositions des acteurs de la société civile. Il faut également encourager la concertation au niveau communal. »

Quelle est la réalité du transfert de compétences aujourd'hui au Niger et quels moyens ont les collectivités pour assurer ces compétences ?

La décentralisation est **un processus en cours**. Les infrastructures nouvellement réalisées sont déjà de la compétence des collectivités : elles peuvent choisir l'opérateur à qui elles délèguent la gestion, et la gestion financière se fait à leur niveau. Pour les infrastructures déjà existantes, l'Etat doit procéder à leur réhabilitation avant de les céder aux communes.

Le témoignage de collectivités présentes à la journée a permis de mieux comprendre comment les Communes se sont emparées de la question de l'eau et de l'assainissement :

Maire de Tessaoua : « A Tessaoua, avec l'aide de nos partenaires, nous avons recruté un **agent d'hygiène et d'assainissement** qui est en relation régulière avec les services de la direction départementale de l'hydraulique. Aujourd'hui l'agent est payé sur le budget communal. Il nous faut désormais recruter la Structure d'Appui Conseil (SAC-SPE). Nous avons déjà créé un Fonds Communal de l'Eau qui permettra de le rémunérer. »

Maire d'Illela : « Le **SAC-SPE** et la **direction départementale de l'hydraulique** apportent leur appui à la **Commune** qui est pleinement impliquée dans les services d'eau potable. Elle a mis en place un fonds de renouvellement ainsi qu'un fonds du service municipal de l'eau qu'elle gère avec **l'association des usagers**. »

Ainsi certaines collectivités ont pu recruter les ressources humaines nécessaires pour suivre les services d'eau et d'assainissement mais c'est loin d'être le cas dans toutes les communes, faute de moyens. A ce titre, Eau Vive a plaidé pour **l'intercommunalité** et la mutualisation des services Eau et Assainissement, comme cela se met en place dans le canton de Kornaka (voir plus loin).

L'AFD appuie-t-elle les collectivités dans leurs projets eau et assainissement ?

Les financements de la Division Eau et Assainissement sont des fonds souverains (d'Etat à Etat). Cependant, l'Agence cherche à développer des partenariats avec les acteurs de coopération décentralisée. Les subventions aux associations sont gérées au niveau de la **Division du Partenariat avec les ONG**.

Questions diverses sur la ressource et la qualité de l'eau :

- La commune de Juvisy intervient en coopération avec la commune de Tillabéri sur des zones insulaires sur le fleuve Niger et s'interroge sur les solutions techniques à développer : Le secrétaire général du Ministère a indiqué la disponibilité d'un document de stratégie d'alimentation en eau des localités insulaires qui recommande la réalisation de mini station de traitement des eaux de surface et des adductions multi villages.
- L'association Trégor Solidarité Niger s'est interrogée sur les solutions pour effectuer les analyses de potabilité de l'eau. Le secrétaire général a indiqué qu'il existait au niveau des directions régionales de l'hydraulique et des centres de santé des laboratoires où il est possible d'effectuer ces analyses.

3. Retour d'expériences sur des acteurs de la CDNG

Certains acteurs de coopération décentralisée et non gouvernementale nous expliquent comment ils accompagnent les collectivités dans la mise en place et le développement des services d'eau potable et d'assainissement.

3.1. Aider les Communes à prioriser les actions à mener

De quoi parle-t-on ?

Pour que la Commune soit en capacité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des services d'eau et d'assainissement, elle doit en premier lieu connaître les besoins et définir les priorités d'intervention sur son territoire ainsi que les moyens nécessaires pour améliorer le service.

Au Niger, les Plans Locaux Eau et Assainissement (PLEA) constituent le socle de la programmation et de la planification des investissements dans le secteur.

Sur la base d'un diagnostic précis, ils permettent de :

- **connaître la réalité de l'accès** à l'eau potable et à l'assainissement (les ouvrages et leurs niveaux de fonctionnement, la demande des usagers, etc.)
- définir les **actions à mener en priorité** pour améliorer la situation (plan d'action et programme d'investissement)
- et mobiliser les **ressources humaines et financières** nécessaires à l'intervention.

Quels enjeux ?

Peu de Communes nigériennes sont dotées de PLEA. Au-delà de l'outil de programmation, c'est le processus d'élaboration et son appropriation par les acteurs communaux qui est important (l'implication des parties prenantes, l'engagement des élus dans le processus, le renforcement des agents dans la programmation et sa mise en œuvre, etc.). Il est important que ce processus débouche sur un plan d'actions réaliste et partagé par tous, qui pourra être mis en œuvre.

Croix Rouge Française– L'élaboration PLEA des Communes du Tanout (région de Zinder)

La Croix rouge française intervient en partenariat avec la Croix Rouge Nigérienne depuis 2012 dans la région de Zinder dans un projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement sur 60 villages dans la région de Zinder.

Pourquoi accompagner les communes à élaborer les Plans locaux d'eau et d'assainissement (PLEA) ?

Au cours d'enquêtes préliminaires pour l'élaboration du projet, les équipes de la Croix Rouge ont constaté que les Communes ne connaissaient pas toujours la réglementation et n'avaient pas une vision claire de leurs rôles et responsabilités. Les responsables des Communes ne maîtrisent pas la situation des ouvrages d'eau et d'assainissement sur leur territoire.

Il est donc apparu évident de **renforcer les acteurs locaux** et en particulier de :

- proposer des **formations** sur le cadre juridique et institutionnel et la maîtrise d'ouvrage communale (gestion des infrastructures, relations entre les acteurs, coordination des activités, etc.) à destination des élus, des services techniques et des associations d'utilisateurs pour que chacun s'implique effectivement dans la gestion de l'eau et de l'assainissement.
- mettre à disposition des Communes **les textes et lois**
- appuyer les Communes à définir leurs **plans locaux eau et assainissement**

Quelles ont été les étapes du processus ?

Un **inventaire communal** a été réalisé sur la base du référentiel des points d'eau disponibles au niveau de la Direction Régionale de l'Hydraulique (données de 2010). Il indique l'état, le niveau de fonctionnalité, la localisation des ouvrages hydrauliques et d'assainissement dans chaque territoire communal. Sur cette base, les **priorités d'intervention** pour chaque Commune ont alors été définies. Les prochaines étapes sont la définition d'un plan d'investissement et d'un plan de communication pour faire connaître les actions à réaliser. Pour cela le renforcement des compétences des acteurs locaux doit se poursuivre.

Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

Ce travail a nécessité le partage et la validation du diagnostic avec l'ensemble des acteurs. C'est un processus qui prend donc **du temps**. C'est d'autant plus long que les acteurs ont un faible niveau de compétence et pour certains un faible niveau d'instruction.

Une autre difficulté vient du fait que la **rétrocession par l'Etat des infrastructures** existantes aux communes n'est pas encore effective. Après les échanges avec la direction de l'hydraulique, il a été confirmé que les nouvelles réalisations et réhabilitations reviendraient bien aux Communes.

Commune de Tahoua – La Stratégie Municipale Concertée de Tahoua

En 2007-2008, la ville de Tahoua a été accompagnée dans l'élaboration de sa stratégie globale d'intervention pour les services d'eau potable et d'assainissement. Elle est aujourd'hui dans la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Qu'est qu'une Stratégie Municipale Concertée (SMC) ?

La démarche SMC prévoit deux grandes phases :

- l'élaboration du **diagnostic** socio-économique et technique
- la définition des **objectifs d'intervention** et l'élaboration d'un plan d'action

Les acteurs impliqués par les services d'eau et d'assainissement ont participé à toutes les étapes : le diagnostic a été mis en débat afin de vérifier qu'il est **partagé par tous**. Ainsi il a été possible d'élaborer une politique d'intervention qui prenne en compte les besoins et les demandes des populations.

Qu'est-ce que cela a apporté à la Ville de Tahoua ?

Au départ, il a été difficile de comprendre la démarche : c'est un long processus alors que l'on veut réaliser rapidement les ouvrages !

Cependant cette démarche a permis aux élus locaux de **mieux comprendre la situation** de la ville et de mieux s'impliquer sur ces questions : « on n'a pas toujours conscience de toutes les difficultés des populations et le diagnostic nous a permis de prendre conscience de cette réalité, d'avoir une vision d'ensemble de la Ville et des besoins. »

La stratégie, une fois élaborée, a également permis plus facilement à la ville de Tahoua de **mobiliser des partenaires**.

Plus d'informations : [Lettre du pS-eau n° 71, Spécial SMC](#)

Conseil Général de Val de Marne – Accompagner la Ville de Zinder à analyser la situation, planifier et suivre les actions

Depuis 2006, la ville de Zinder au Niger et le Conseil Général du Val-de-Marne sont engagés dans un partenariat en coopération décentralisée. Un premier projet eau/ assainissement a été réalisé de 2007 à 2010 et un nouveau projet assainissement devrait prochainement démarrer.

Comment sont identifiées les actions à mener avec vos partenaires ?

La Ville et le Conseil Général ont travaillé sur l'élaboration du prochain projet assainissement (en milieu scolaire) : les **actions ont été définies ensemble** sur la base du plan de développement communal et l'analyse des enseignements de la première phase.

Lors du premier projet le Conseil Général a formé les agents de la Ville à l'utilisation de **l'outil GeoMedia pro**, pour l'analyse de données et la production de plans et de cartes. C'est un outil intéressant d'aide à la décision, notamment pour identifier les zones où intervenir en priorité.

Une fois les actions identifiées, comment est piloté et suivi le programme d'actions ? Comment se passe le suivi à distance pour le Conseil Général ?

Les actions sont pilotées par les services techniques de la Ville de Zinder. Il n'a pas été possible pour les équipes du Val de Marne de se rendre sur place depuis quelques temps. Alors le suivi des activités se fait autrement : par **l'accueil de délégations** en France pour discuter de la mise en œuvre du

projet, l'envoi de rapports techniques et financiers mensuels et bien évidemment la communication quotidienne entre les équipes du Conseil Général et celles de la Ville de Zinder.

Plus d'informations : [Lettre du pS-Eau n°69](#)

Questions /débats

Est-ce que vos actions prennent en compte la disponibilité des ressources en eau?

Pour le cas de Zinder, la ville a des problèmes de ressources en eau qui sont accentués par l'augmentation de la consommation des ménages : en effet la ville de Zinder est installée sur un massif granitique très imperméable sur un rayon de plus de 20 Km et les conditions d'emménagement d'eau sont très mauvaises ; les ressources sont donc insuffisantes pour répondre aux besoins d'une population en croissance. C'est aussi pour cette raison qu'il a été choisi d'intervenir en priorité en matière d'assainissement avec le SIAAP afin d'éviter de dégrader les ressources qui ne sont déjà pas suffisantes.

Un champ de captage au Nord Est de Zinder devrait prochainement servir pour alimenter la ville avec l'aide de la coopération chinoise.

Les Communes sont-elles impliquées dans la planification en matière d'hydraulique urbaine ?

En milieu urbain, ce sont la Société du Patrimoine des Eaux du Niger (propriétaire et responsable des extensions du réseau) et la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (en charge de la distribution de l'eau) qui interviennent.

La décentralisation a succédé la réforme de l'hydraulique urbaine et de la mise en place de la SEEN et de la SPEN. La SPEN, ayant connaissance de ses instruments de production et de stockage est plus en mesure de juger de la possibilité d'étendre le réseau. La Commune n'a donc pas la main sur les projets de réhabilitation et d'extension urbains. Cependant, un cadre de concertation SPEN/ Ministère/Commune est envisageable.

3.2. Accompagner les Communes à gérer et suivre les services d'eau et d'assainissement

De quoi parle-t-on ?

Une fois les réalisations achevées, comment garantir le **bon fonctionnement des ouvrages** :

- L'accès effectif des ouvrages et leur bonne utilisation par les usagers ?
- L'entretien et la maintenance des ouvrages ?
- Le recouvrement des coûts de fonctionnement ?

Comme il a été souligné par certains participants, il s'agit d'un enjeu fort pour les acteurs de la coopération.

Quels enjeux ?

Les orientations en terme de gestion des services d'eau potable en milieu rural (les missions et fonctions, les responsabilités et rôles, les tâches et les relations, des acteurs impliqués dans la construction, la gestion, le suivi et le contrôle) sont précisées dans le Code de l'eau ainsi que dans le [Guide des services d'alimentation en eau potable dans le domaine de l'hydraulique rurale](#) et ont fait l'objet d'une présentation en début de journée.

Il s'agit de voir maintenant à travers certaines expériences comment concrètement cela se met en place sur le terrain. Comment définir des modalités de gestion réalistes, adaptées aux pratiques et capacités locales ?

Eau vive – Appuyer la structuration du service et la gestion des ouvrages d'eau potable

Eau vive a une expérience de plusieurs années au Niger. L'association intervient notamment dans 5 Communes du canton, regroupées dans au sein de l'Association des Communes du Canton de Kornaka (ACCK).

Comment structurer les services de l'eau ?

Le service de l'eau potable doit se structurer autour de plusieurs piliers :

- un Cadre de concertation communal (CCEAU), composé d'élus, de représentants villageois d'acteurs de l'eau. Il est le socle de **la gouvernance** locale
- un **agent technique** communal, il met en œuvre les actions définies par le CCEAU
- les associations **des usagers**, représentent les intérêts des usagers
- les acteurs de la **maintenance**, qui assurent l'entretien et le bon fonctionnement des ouvrages

L'action d'Eau vive consiste donc à accompagner l'ensemble de ces acteurs. Il faut également réfléchir au circuit financier mais ce n'est pas toujours simple.

Quelles contraintes pour la mise en place d'une telle structuration ?

La mise en place concrète d'un tel service se confronte à de nombreuses difficultés :

- insuffisance de compétences de certains élus ;
- habitude d'une eau gratuite, il faut donc expliquer aux populations pourquoi elles doivent payer désormais le service, et à quoi cela va servir ;
- etc.

Cela demande beaucoup de **temps** pour **impliquer et mobiliser les acteurs** locaux. C'est un accompagnement au **cas par cas**, en fonction des besoins, des problèmes rencontrés, etc.

L'intercommunalité, une solution ?

Sur le canton de Kornaka, le choix a été fait de mettre en place un **agent intercommunal** pour assurer le suivi du service. Cela permet de mutualiser les moyens. Une réflexion est à mener sur le profil de cet agent : si l'on veut éviter qu'il parte pour un poste plus attrayant, il est peut être préférable d'identifier des personnes bien ancrées sur le territoire avec une qualification de type BEPC ou Bac, pas nécessairement un ingénieur.

Tessaoua - Suivre la gestion des latrines publiques par un opérateur privé

La ville de Tessaoua en coopération avec Conflans Ste Honorine, a bénéficié de l'appui technique du RAIL-Niger et du SIAAP pour la mise en œuvre d'un projet hygiène et assainissement.

Comment sont gérées les latrines publiques réalisées dans le cadre de ce projet ?

Quatre latrines publiques ont été réalisées aux niveaux des marchés, des centres commerciaux et de la gare routière. Suite à un appel d'offre, la Commune a sélectionné un gérant pour ces latrines. **Un contrat** de gestion a été signé entre la Commune et lui : le gérant est responsable du nettoyage et de

l'entretien des latrines. La Commune reste propriétaire des bâtiments et prend en charge les grosses réparations et le renouvellement des équipements.

Quel est l'équilibre financier trouvé ?

Il y a d'abord eu une période test de 3 mois pendant laquelle le gérant a tenu un cahier des recettes et des dépenses. Sur cette base, il a été possible de définir plus clairement des modalités financières qui soient gagnantes pour tout le monde (Commune, gérant et usagers).

Ainsi, le gérant est rémunéré par les recettes engendrées par l'utilisation des latrines. Il a à sa charge les frais d'eau et d'électricité. Il continue de tenir le carnet qui est contrôlé par la Commune. Le prix a été fixé : 25F CFA l'accès aux toilettes et 50 FCFA pour la douche. Le **Gérant reverse 40% des recettes à la Commune** pour l'entretien et le renouvellement des ouvrages. La Commune, depuis 8 mois, a perçu 916 000 F CFA de recettes qui serviront pour le renouvellement des équipements.

SEVES - Mettre en place une Structure d'Appui Conseil au Service Public de l'Eau (SAC/SPE) dans la région de Maradi

L'association SEVES intervient dans la région de Maradi via son partenaire le Cabinet Thec où ils expérimentent le dispositif du SAC/SPE sur une centaine de systèmes d'adduction d'eau potable.

Qu'est-ce que le SAC/SPE ?

C'est une structure qui s'apparente au STEFI (Suivi technique et financier) développé au Mali et qui est préconisée par le Ministère pour renforcer la gestion des adductions d'eau potable (AEP). Sa mission est de :

- **suivre le fonctionnement** du service (suivi technique et financier) ;
- apporter un **appui conseil** aux acteurs de la gestion et de l'exploitation du SPE (Communes, Association d'usagers, exploitants).

Le SAC/SPE apporte **une assistance régulière** aux exploitants (les problèmes ne sont pas que techniques mais plus souvent humains et financiers). Chaque mois il établit un **rapport mensuel** dans lequel il analyse le fonctionnement technique et la gestion financière de chaque système sur la base de données transmises par les exploitants. Enfin il mène une **mission d'audit sur le terrain** tous les semestres pour vérifier l'état des équipements, le bon fonctionnement du service et la véracité des pièces comptables.

Sur cette base il peut faire des recommandations en matière de gestion technique et financière, attirer l'attention de la Commune sur les problèmes détectés et prévisibles

Comment est payée cette structure ?

Le SAC/SPE est **payé sur la vente de l'eau**. Le prix est négocié avec la Commune qui le sélectionne. Le coût est de l'ordre de 30 à 50F/m³ (7 à 10% du prix du m³). L'activité n'est généralement pas rentable pour les opérateurs qui assurent ces missions. Ce n'est pas leur seule activité.

Quels sont les impacts constatés sur le fonctionnement du service ?

Le premier impact c'est le **meilleur fonctionnement** du service : diminution du nombre de pannes et intervention plus rapide en cas de problème. C'est aussi un facteur de **transparence**, qui permet d'éviter le détournement des fonds de renouvellement (souvent des sommes importantes qui sont accumulées sur une longue période – 5 à 10 ans).

Les discussions ont porté sur la nature privée de la structure qui assure la fonction du SAC/SPE.

Le Ministère de l'hydraulique, n'ayant pas les moyens en interne d'assurer cette fonction, a mandaté des prestataires privés pour assurer cette mission. Il n'est d'ailleurs pas aisé de trouver des acteurs en capacité d'effectuer ces missions. Ces missions sont essentielles au bon fonctionnement des ouvrages et il est important que ce soit un acteur extérieur aux services pour garantir la transparence du fonctionnement, qu'il soit public ou privé.

4. Réseau Niger

Cette journée est une première rencontre organisée dans le cadre du réseau Niger que nous souhaitons développer pour mieux accompagner les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale dans l'élaboration et le suivi des projets de coopération sur l'eau et l'assainissement au Niger.

4.1. Présentation des actions proposées par le pS-Eau sur l'eau et l'assainissement au Niger

Objectifs	Outils
Diffuser l'information sur les actualités, les acteurs, les actions menées au Niger	Site web, Pages Niger : www.pseau.org/fr/niger <ul style="list-style-type: none"> • Fiche pays • Base de données des acteurs, actions, documents Envoie de la Newsletters Niger Publications
Accompagner les porteurs dans le montage de leurs projets EetA au Niger	Accompagnement de groupe (formations, guides méthodologiques, etc.) Accompagnement individualisé : <ul style="list-style-type: none"> • conseils techniques et méthodologiques • mise en relation avec des partenaires techniques, • aide à l'élaboration du plan de financement, • aide à la soumission de dossier auprès des bailleurs
Faciliter les échanges entre les acteurs intervenant au Niger.	Rencontres thématiques (en lien avec les rencontres thématiques/pays de CUF) Mise en relation

4.2. Vos attentes

Résultats des questionnaires

23 réponses (10 collectivités/ 13 associations ; 11 basées en France ; 12 au Niger) :

Les objectifs

Globalement, les objectifs pressentis correspondent à la demande exprimée des acteurs, qui recherchent en particulier à travers le réseau la **mise en contact et l'échange avec d'autres**

partenaires et la **mobilisation de partenaires techniques et financiers**. A ce sujet, plusieurs suggestions ont été faites : communiquer sur le 1% et les mécanismes de financement accessibles pour les acteurs CDNG, identifier les partenaires financiers engagés au Niger et mobiliser de nouveaux partenaires, mettre en relation des Communes nigériennes avec ces partenaires. Il a été suggéré de ne pas se restreindre aux acteurs de la coopération française.

En participant au réseau Niger vous souhaitez :

Disposer d'informations sur le secteur	12	18%
Échanger avec d'autres acteurs qui ont des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement au Niger	20	30%
Être accompagné dans la définition et l'élaboration de vos projets	14	21%
Mobiliser des partenaires techniques et financiers sur vos projets	17	26%
Autre	2	5%

Les thématiques

Les thématiques proposées semblent également intéresser les participants, notamment les aspects relatifs à la **gestion des services** et au **financement**. Des informations sur les projets en cours, le cadre sectoriel sont également recherchés.

Vous souhaitez lors de nos échanges voir aborder les thématiques :

Choisir des solutions techniques adaptées	13	19%
Organiser la gestion durable des ouvrages	18	26%
Identifier et travailler avec des partenaires locaux	7	10%
Intervenir dans le secteur de l'assainissement	10	14%
Financer les services d'eau potable et d'assainissement	17	24%
Autres	5	7%

Les perspectives

Ces premiers échanges fructueux nous permettront de mieux cibler vos attentes pour les prochains rendez-vous. A la suite de cette Journée, une rencontre devrait être organisée à Niamey dans les prochains mois afin de mobiliser les partenaires de coopération et du secteur de l'eau et de l'assainissement présents au Niger. Pour la prochaine rencontre en France, le rendez-vous est pris pour 2014 !

En attendant, les informations sur les actualités, les projets, les publications sont à retrouver sur les pages Niger : www.pseau.org/fr/niger

Liste des participants

Nom	Prénom	Structure	contacts
Abdou Ouhou	Dodo	Ville de Tahoua (Maire) - AMN	abdraouhou@yahoo.fr
Abdoulkarim Mahamane	Mahamane	Commune Rurale de Gadaguichiri (Maire)	abdoulakarimmahaman@gmail.com
Adamou	Mahaman	Rail Niger	adamou_mahaman@yahoo.fr
Adamou	Rabilou	Ville de Maradi	rabilouadamou@gmail.com
Almou Abouzeidi	Abouzeidi	Commune de Illéla (maire)	
Bahari	Dodo	Coopération décentralisée Côtes d'Armor/Territoires d'Agadez	
Baoua	Garba	Ministère de l'Hydraulique	garba_baoua@yahoo.fr
Barrera	Gaël	SIVOA	gael.barrera@syndicavdelorge.fr
Beaugrand	Anne-Charlotte	Association SEVES	acbeaugrand@asso-seves.org
BLEVIN	Brigitte	Mairie de Saint-Brieuc	bblevin@mairie-saint-brieuc.fr
BOLE	Emmanuel	VERGNET HYDRO	e.bole@vergnet.fr
Boulama Issa Malam	Kiari	Ville de Tahoua	boulamai@yahoo.fr
Boy-Marcotte	Jean Louis	Echanges avec Dogondoutchi-Niger	boy-marcotte@wanadoo.fr
Buatois	Gérard	Conseil Général Saône-et-Loire	buatoisg@wanadoo.fr
Céran	Mélanie	CG 94	melanie.ceran@cg94.fr
De la Porte	Hélène	Eau Vive Basse-Normandie	hdelaporte@eau-vive.org
de Rekeneire	Sarah	CUF	s.derekeneire@cites-unies-france.org
Delacroix	Marie-Christine	Conseil général du Val de Marne	marie-christine.delacroix@cg94.fr
Delcros	Heike	Mairie de Juvisy-sur-Orge	maisonsdesjumelages@mairie-juvisy.fr
Dogonbada	Firmin Hilaire	ONG Eau Vive	hfdongobada@eau-vive.org
Dussaux	Vincent	pS-Eau	dussaux@pseau.org
Effangal	Adam	Maire de la commune nigérienne de Tabelot	GUILMINDominique@cg22.fr
Fleuret	Christine	YAADAL	christine.fleuret@yahoo.fr
Guilmin	Dominique	Conseil général des Côtes d'Armor	GUILMINDominique@cg22.fr
Hama	Abou Sofiani	Rail-Niger	abouhama51@yahoo.fr
Harouna	Oumarou	Commune Rurale de Bagaroua (Maire)	Haro.omar75@yahoo.fr
Ibrahim Dan Bariah	Kabirou	Eau Vive Basse-Normandie	ibrahim.kabirou@gmail.com

Ibro Hanjar	Hanjar	Commune rurale de Tajaé (Maire)	
Issaka Miko	Mahaman Mansour	Rail-Niger	manssourissaka@yahoo.fr
Issoufou Arzika	Arzika	Ville de Tahoua	issoufou.arzika@yahoo.fr
Jarry	Laurent	Chlorophylle	lau.jarry@free.fr
Jolly	Chloé	Réseau Projection	jolly.chloe@reseauprojection.org
Jost	Matthieu	Croix Rouge Française	matthieu.jost@croix-rouge.fr
Jouan	Bernard	Agro Sans Frontières (Bretagne)	asfbretagne@orange.fr
Kassoum	Mamane Moctar	Ville de Maradi (Président du conseil de Ville)	moctar_kassoum@yahoo.fr
Koukouï	Constance	Cités Unies France	c.koukouï@cites-unies-France.org
Lamine	Souleymane	Niger 24 (radiotélévision)	souleylobia@yahoo.fr
Le Pivain	Bernard	Association SEVES	bernard.le.pivain@gmail.com
Le Duc	Fernand	Trégor Solidarité Niger	m.francoise.le-duc@wanadoo.fr
Lossouarn	Cléo	SIAAP	Cleo.LOSSOUARN@siaap.fr
Malam	Nassamou	Yaadal	christine.fleuret@yahoo.fr
Masson	Daniel	Ma Zaada	nigermazaada@orange.fr
Mattern	Marite	PAN	marite.mattern@club-internet.fr
Milin	Sylvette	pS-Eau	milin@pseau.org
Moumouni	Maman Lawali	Radio-Télévision-Ténéré	fameyetonga@yahoo.fr
Oudin	Emeline	Agence Française de Développement	oudine@afd.fr
Roy	Marie-Françoise	AESCD, coopération Cesson Dankassari	marie-francoise.roy@univ-rennes1.fr
Sitou	Aboubacar	Commune de Tessaoua	mairietessaoua@yahoo.fr
Taquet	Michel	PSEAU	taquet@pseau.org
Teissier	Laurence	ONG Eau Vive	laurence.teissier@eau-vive.org
Tessier	Pierre	Mairie de Juvisy-sur-Orge	pierre-tessier@wanadoo.fr
Tourlonnias	Béatrice	pS-Eau	tourlonnias@pseau.org
Vergely	Pierre	Echanges avec Dogondoutchi-Niger	pierre.vergely@orange.fr
Zodi Fanna	Mireille	Association Savoir Donner	maimireille@yahoo.mail